

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 28 JUILLET 2020

Date de la convocation : 21 Juillet 2020

Nombre de délégués

- en exercice : 56 - votants : 56 - présents : 47

L'an deux mille vingt, le 28 Juillet, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Escalé à Varennes-Changy sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Jacques RIVOLO (suppléant de Monsieur Christian CHEVALLIER), Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Michel MAUFRAS, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Monsieur Bernard BANNERY (suppléant de Madame Christèle BEZILLES), Madame Christiane FLORES, Monsieur Denis SALIN (suppléant de Monsieur Alexandre DUCARDONNET), Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Corinne GERVAIS, Monsieur Pascal OZANNE, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Madame Marion CHAMBON, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Jean-Luc PICARD, Madame Maryse TRIPIER, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur André LEBOEUF, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur André JEAN, Madame Mélusine HARLE, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Wondwossen KASSA, Madame Magali GOISET, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Pascal FONTAINE (suppléant de Monsieur Daniel LEROY), Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Marc POINTEAU donnant pouvoir à Monsieur André POISSON ; Madame Mireille SAVAJOLS donnant pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MALET ; Monsieur Christian CHEVALLIER suppléé par Monsieur Jacques RIVOLO ; Madame Véronique FLAUDER-CLAUS donnant pouvoir à Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Christèle BEZILLES suppléée par Monsieur Bernard BANNERY, Monsieur Alexandre DUCARDONNET suppléé par Monsieur Denis SALIN ; Monsieur Philippe KUTZNER donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN ; Monsieur Alain GERMAIN donnant pouvoir à Madame Marion CHAMBON, Monsieur Philippe GILLET donnant pouvoir Monsieur Jean-Luc PICARD ; Monsieur Yohan JOBET donnant pouvoir à Monsieur Dominique DAUX, Madame Bérengère MONTAGUT donnant pouvoir à Monsieur Albert FEVRIER, Monsieur Jean-Marie CHARENTON donnant pouvoir à Monsieur Patrice VIEUGUE ; Monsieur Daniel LEROY suppléé par Monsieur Pascal FONTAINE

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Monsieur François JOURDAIN

Ordre du Jour :

1. Institutions - Désignations

- Au sein des commissions thématiques
- Constitutions de la ou des listes de la Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégations de Service Public
- Désignations dans les divers organismes extérieurs

2. Finances- Décisions modificatives

3. Finances- Dégrèvement exceptionnel de CFE 2020 pour les entreprises des secteurs tourisme, hôtellerie, restauration, culture et événementiel

4. Développement économique- Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

5. Santé- Accord de principe pour l'acquisition de locaux sur la commune de Ladon

6. Santé- Bail d'occupation temporaire de locaux sur la commune de Ladon dans l'attente de l'acquisition

7. Eclairage public- Demande de subvention CRST Pour l'éclairage public année 6, pour la totalité du territoire communautaire

- 8. Habitat – Convention avec l'Université de Tours pour la réalisation d'une étude relative au Bâti vacant
- 9. Tourisme- Versement lié à la dissolution de l'association de l'office de tourisme de Lorris
- 10. Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs- Avancements de grade
- 11. Bassin de Saint Maurice sur Aveyron- Convention type à passer avec les collectivités de l'Yonne dont les écoles fréquentent le bassin
- 12. Relais des Assistants Maternels (RAM)- Convention type à passer avec les communes qui mettent à disposition les locaux pour l'accueil des activités du RAM
- 13. Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : « Modification des délégations du Conseil Communautaire au Président ». **Proposition approuvée à l'unanimité.***

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2020/051 : Achat d'une remorque plateau pour le triporteur des offices de tourisme- Devis à passer avec la société EQUIP'JARDIN- JARDINAMAT pour un montant de 1 837,50 € HT soit 2 205 € TTC.

D2020/052 : Publication de l'Arboretum des Barres dans l'Annuaire des Maires- Devis à passer avec la société CENTRE France PUBLICITE pour un montant de 1 728 € HT soit 2 073,60 € TTC.

D2020/053 : Ecole Primaire de Quiers sur Bezonde : signalisation horizontale en peinture routière- Devis à passer avec la société KNK MARQUAGE pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

D2020/054 : Création d'un tarif pour les entrées à l'Arboretum des Barres au bénéfice des communes

1. Institutions- Désignations

- Au sein des commissions thématiques :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire a créé 10 commissions thématiques lors de sa séance du 10 Juillet 2020 :

- Action Sociale : Santé, Maisons de Santé, Maisons de Service aux Publics (MSAP), transport à la demande et soutien aux associations
- Développement économique : incluant la gestion de l'immobilier d'entreprise, aides aux entreprises, emploi et formation
- Développement culturel et touristique incluant les voies douces
- Aménagement de l'Espace comprenant l'Urbanisme, l'Habitat et le suivi du SCOT
- Enfance Jeunesse comprenant les services jeunesse, sports et transports scolaires
- Cycle de l'eau, SPANC
- Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité
- Ressources Humaines, Prévention, Finances et Achats
- Environnement, Développement Durable comprenant l'Arboretum, suivi des dossiers en faveur de l'environnement, mobilité et énergies renouvelables
- Travaux : comprenant voirie, éclairage public, bâtiments et espaces verts

Au regard des propositions faites par chaque commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De Désigner** en tant que membres des commissions les personnes suivantes :

Commission Action sociale :
(VP Mme Valérie MARTIN)

Auvilliers	Monique VASSEUR
Beauchamps sur Huillard	Emmanuelle PION
Bellegarde	Claudine STALMACH
Chailly-en-Gâtinais	Yvan Falzon
Châtenoy	Christiane JACQUINOT
Châtillon-Coligny	Florent DE WILDE
Cortrat	Alexandra VERIEN
Coudroy	Marie-Laure BEAUDOIN
Dammarie sur Loing	Rose Anne BONNEAU
Fréville du Gâtinais	Sabine GEINDREAU
La Chapelle sur Aveyron	Séverine ROULET
La Cour Marigny	Dominique ARBAUT
Ladon	Nathalie BRISSET
Le Charme	Véronique BOISSON
Lorris	Valérie MARTIN
Mezières en Gâtinais	Lawrence JOURDAN
Montbouy	Maurice ROUCHETTE
Montcresson	Gérard BESSE
Montereau	Jacques HEBERT
Nesploy	Anne LEBEGUE
Nogent sur Vernisson	Monique PIOT
Noyers	Christiane DENIZARD
Oussoy en Gâtinais	Catherine DESROUSSEAUX
Ouzouer des Champs	Betty BERTHELOT
Ouzouer sous Bellegarde	Ludovic CHATELLIER
Presnoy	Caroline PETIT
Pressigny les Pins	Teddy RODRIGUEZ
Quiers sur Bezonde	Pascale ARCHENAUT
St Maurice sur Aveyron	Dominique MELLOTT-SELLIER
Ste Geneviève des Bois	Isabelle GLANDON
Thimory	Nathalie BOURGEOIS
Varennes-Changy	Patricia MATZ
Vieilles-Maisons/Joudry	Claude CASTEL
Villemoutiers	Delphine LARUE

Commission Développement Economique :
(VP M. Jean-Jacques MALET)

Aillant sur Milleron	Lysiane CHAPUIS
Auvilliers	Vincent de Paul HODNIK
Beauchamps sur Huillard	Patrick LEMOINE
Bellegarde	Jean-Jacques MALET
Chailly-en-Gâtinais	Sébastien MARCHAND
Châtillon-Coligny	Philippe CHARAIX
Cortrat	Christèle BEZILLES
Dammarie sur Loing	Michel LACHEZE
Fréville du Gâtinais	Caroline ASSELIN
La Cour Marigny	Pierre MARTINON
Ladon	Audrey MARTINEZ
Lorris	Philippe KUTZNER
Mezières en Gâtinais	Lawrence JOURDAN
Montbouy	Pierre-Louis PETIT
Montcresson	Laurent CLARISSE
Montereau	Jean DEBOUZY
Moulon	Nicole BRUCY
Nesploy	Marie-Christine FONTAINE
Nogent sur Vernisson	Dominique DENIS
Noyers	Marie-Annick MARCEAUX
Oussoy en Gâtinais	Evelyne FLOQUET
Ouzouer des Champs	Thierry BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	François LEVASSEUR
Presnoy	Richard SENEGAS
Pressigny les Pins	Alain DEPRUN
Quiers sur Bezonde	Philippe CHAVANEAU

St Maurice sur Aveyron	Wondwossen KASSA
St Hilaire sur Puiseaux	Jean-Marie BOURREAU
Thimory	Michel BOURGEOIS
Varenes-Changy	Laurence CABRERA
Vieilles-Maisons/Joudry	Pascal FONTAINE
Villemoutiers	Xavier PETIAU

Commission Développement Culturel et Touristique :
(VP Mme Isabelle ROBINEAU)

Auvilliers	Françoise POISSON
Beauchamps sur Huillard	Jean-Pierre DUSAILLANT
Bellegarde	Alain BERTHO
Chailly-en-Gâtinais	Laurent DEBACKERE
Châtenoy	Gérard BEAUDOIN
Châtillon-Coligny	Philippe CHARAIX
Cortrat	Christophe CHALOCHE
Coudroy	Jean-Luc BERTON
Dammarie sur Loing	Béatrice BEAUTE
Fréville du Gâtinais	Cathy BECQUE
La Chapelle sur Aveyron	Sophie FAURE
La Cour Marigny	Pierre FLORENT
Ladon	Alain LETORT
Le Charme	Isabelle ROBINEAU
Lorris	Philippe KUTZNER
Mezières en Gâtinais	Joanne PINTO DE SOUSA DE JESUS
Montbouy	Sylvain GASPARO
Moulon	Nicole BRUCY
Nesploy	Françoise JOUANNET
Nogent sur Vernisson	Maryse TRIPIER
Noyers	Jacques AUBERT
Oussoy en Gâtinais	François MARTIN
Ouzouer des Champs	Jérémy BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	Caroline BURNER
Pressigny les Pins	Jérôme SAINSARD
Quiers sur Bezonde	Bérengère MONTAGUT
St Maurice sur Aveyron	Josette OLANIER
Ste Geneviève des Bois	Véronique GOERENDT
Thimory	Magali GOISET
Varenes-Changy	Walter WHITE
Vieilles-Maisons/Joudry	Sylviane HARENG
Villemoutiers	Xavier PETIAU

Commission Aménagement de l'Espace :
(VP M. Claude FOUASSIER)

Aillant sur Milleron	Elizabeth GROENEWEG
Auvilliers	Gabriel PORCU
Beauchamps sur Huillard	Georges-Pierre MALPEL
Bellegarde	Yanic JOBET
Chailly-en-Gâtinais	Karin POLIN
Chapelon	Jean-Paul GUILLAUME
Châtenoy	Gérard BEAUDOIN
Châtillon-Coligny	Danielle HURE
Cortrat	Bernard CHAGOT
Coudroy	Christian SELVON
Dammarie sur Loing	Patricia LE FUR
Fréville du Gâtinais	André POISSON
La Cour Marigny	Dominique ARBAUT
Ladon	Alain LETORT
Le Charme	Evelyne RAVAT
Lorris	Robert LACOMBE
Mezières en Gâtinais	Jean-Pierre PICARD
Montbouy	Sylvie LEFFRAY
Montcresson	Gérard POINTEAU

Moulon	André PETIT
Nesploy	Marie-Christine FONTAINE
Nogent sur Vernisson	Jean-François LEFEBURE
Noyers	Marie-Annick MARCEAUX
Oussoy en Gâtinais	Isabelle RUDTMANN
Ouzouer des Champs	Jérémy BLANCHE
Ouzouer sous Bellegarde	Claude FOUASSIER
Pressigny les Pins	Alain DEPRUN
Quiers sur Bezonde	Patrick LEBRUN
St Maurice sur Aveyron	Pascale DELARMEAUX
Ste Geneviève des Bois	Martine SAUVAGE
St Hilaire sur Puiseaux	Patrice VIEUGUE
Thimory	André HADOUX
Varennes-Changy	Evelyne COUTEAU
Vieilles-Maisons/Joudry	Daniel LEROY
Villemoutiers	Gérard PETIT

Commission Enfance Jeunesse :
(VP Mme Evelyne COUTEAU)

Aillant sur Milleron	Cindy PLANTEY
Auvilliers	Amandine DEROUET
Beauchamps sur Huillard	Emmanuelle PION
Bellegarde	Lisa WALTER
Chailly-en-Gâtinais	Audrey PORTAL
Châtillon-Coligny	Marie-Claire VAN KEMPEN
Cortrat	Alexandra VERIEN
Dammarie sur Loing	Rose Anne BONNEAU
Fréville du Gâtinais	Sébastien PICARD
La Chapelle sur Aveyron	Julie TESSIER
La Cour Marigny	Rodolphe BOURASSIN
Ladon	Daisy BOUCHOUX
Le Charme	Véronique BOISSON
Lorris	Gérald BAKAES
Mezières en Gâtinais	Joanne PINTO DE SOUSA DE JESUS
Montcresson	Marion CHAMBON
Montereau	Pascal PERRIER
Moulon	Elisabeth FOUSSARD
Nesploy	Christelle RONNEL
Nogent sur Vernisson	Sophie MALGOURIS
Noyers	Sarah BADER
Oussoy en Gâtinais	François MARTIN
Ouzouer des Champs	Elodie GRAVEZAT
Ouzouer sous Bellegarde	Aurélié ALIAGA
Presnoy	Delphine LAPORTE
Pressigny les Pins	Emmanuel LAURENÇO
Quiers sur Bezonde	Yohan JOBET
St Maurice sur Aveyron	Pierre ROLLIN
St Hilaire sur Puiseaux	Patricia BRIERE-LIMTOUCH
Varennes-Changy	Sandrine VAYSSE
Vieilles-Maisons/Joudry	Carole MARCADET

Commission Cycle de l'eau, SPANC :
(VP M. André JEAN)

Aillant sur Milleron	Lysiane CHAPUIS
Auvilliers	Gabriel PORCU
Beauchamps sur Huillard	Eric LUTTON
Bellegarde	François JOURDAIN
Chailly-en-Gâtinais	André COILLE
Chapelon	Charlotte DLUZNY
Châtenoy	Pierre KEGELS
Châtillon-Coligny	Stéphane GRAZIA
Cortrat	Florentin CHALOCHÉ
Dammarie sur Loing	Denis SALIN
Fréville du Gâtinais	André POISSON
La Chapelle sur Aveyron	Christian CHEVALLIER
La Cour Marigny	Pierre MARTINON
Ladon	Gérard CHARBONNIER
Le Charme	Thierry AURIOT
Lorris	Patrick GOMET
Mezières en Gâtinais	Fabrice LUTTON
Montbouy	Yves BOSCARDIN
Montcresson	Alain HECKLI
Montereau	Hervé PLESSIS
Moulon	André PETIT
Nesploy	Guy-Michel JOLY
Nogent sur Vernisson	Jean-Luc PICARD
Noyers	Martine CORDIER
Oussoy en Gâtinais	André LEBOEUF
Ouzouer des Champs	Thierry BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	William DESLAIS
Presnoy	Gaël MOLLION
Pressigny les Pins	Vincent LAILHEUGUE
Quiers sur Bezonde	Arnaud TOUSSAINT
St Maurice sur Aveyron	Pascal FERNANDES
Ste Geneviève des Bois	André LAGATTU
St Hilaire sur Puisieux	Joël LECOMTE
Thimory	Guillaume SONVEAU
Varenes-Changy	Thierry CRESCENCE
Vieilles-Maisons/Joudry	David MESNIL

Commission Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité :
(VP M. Dominique DAUX)

Auvilliers	Luc DUMOUCHEL
Beauchamps sur Huillard	Victor GONCALVES
Bellegarde	Elisabeth TARDIF
Chailly-en-Gâtinais	Marc SONDAG
Chapelon	Dominique DAUX
Châtenoy	Michel MAUFRAS
Châtillon-Coligny	Florent DE WILDE
Cortrat	Bernard BANNERY
Coudroy	Christiane FLORES
Dammarie sur Loing	Rafaël CASTILLA
Fréville du Gâtinais	Pascal POTEAU
La Chapelle sur Aveyron	Jacques RIVOLO
La Cour Marigny	David MARTIN
Ladon	Gérard CHARBONNIER
Lorris	Corinne GERVAIS
Mezières en Gâtinais	Lawrence JOURDAN
Montbouy	Sylvain GASPARO
Montcresson	Marion CHAMBON
Montereau	Nathalie CODIASSE
Moulon	Jean Pierre BUSSUTIL
Nesploy	Christelle RONNEL
Nogent sur Vernisson	Maryse TRIPIER
Noyers	Richard MARCEAUX

Oussoy en Gâtinais	Isabelle RUDTMANN
Ouzouer des Champs	Jérémy BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	Aurélié ALIAGA
Presnoy	Gaël MOLLION
Pressigny les Pins	Patrick BOUTIN
Quiers sur Bezonde	Yohan JOBET
St Maurice sur Aveyron	Wondwossen KASSA
Ste Geneviève des Bois	Pierre GAIN
St Hilaire sur Puiseaux	Frédéric VAN NOORT
Thimory	Claire FAUCONNIER
Varenes-Changy	Jean-Marie CHARENTON

Commission Ressources Humaines, Prévention, Finances et Achats :
(VP M. Daniel TROUPILLON)

Auvilliers	Amandine DEROUET
Beauchamps sur Huillard	Cyril DURAND
Bellegarde	Mireille SAVAJOLS
Chailly-en-Gâtinais	Hélène REMBERT
Châtenoy	Bénédicte MESLAND
Châtillon-Coligny	Jean-Manuel GERARD
Cortrat	Bernard CHAGOT
Fréville du Gâtinais	Dominique BAUNARD
La Cour Marigny	Eliane HOURNON
Ladon	Nathalie BRISSET
Lorris	Karine PERRET
Mezières en Gâtinais	Jean-Claude LUCQUES
Montbouy	Maurice ROUCHETTE
Montereau	Jacques HEBERT
Moulon	Elisabeth FOUSSARD
Nespoy	Marie-Christine FONTAINE
Nogent sur Vernisson	Stéphanie WURPILLOT
Noyers	Marie-Annick MARCEAUX
Oussoy en Gâtinais	Evelyne FLOQUET
Ouzouer des Champs	Betty BERTHELOT
Ouzouer sous Bellegarde	Claude FOUASSIER
Pressigny les Pins	Thierry SUSANNE
Quiers sur Bezonde	Yohan JOBET
St Maurice sur Aveyron	Pierre ROLLIN
Ste Geneviève des Bois	Mélusine HARLÉ
Thimory	Michel BOURGEOIS
Varenes-Changy	Thierry CRESCENCE

Commission Environnement, Développement Durable :
(VP M. Philippe MOREAU)

Auvilliers	Monique VASSEUR
Beauchamps sur Huillard	Patrick LEMOINE
Bellegarde	Sylvie PELLETIER
Chailly-en-Gâtinais	Sandra DAVID
Châtenoy	Gérard BEAUDOIN
Châtillon-Coligny	Véronique MANTECON
Cortrat	Florentin CHALOCHE
Coudroy	Christiane FLORES
Dammarie sur Loing	Alexandre DUCARDONNET
Fréville du Gâtinais	André POISSON
La Chapelle sur Aveyron	Christian CHEVALLIER
La Cour Marigny	Dominique ARBAUT
Ladon	Alain LETORT
Le Charme	Gildas SAEZ
Lorris	Pascal OZANNE
Mezières en Gâtinais	Lawrence JOURDAN
Montcresson	Christophe DEGE
Montereau	Hervé PLESSIS
Moulon	Nicole BRUCY

Nesploy	Anne LEBEGUE
Nogent sur Vernisson	Stéphanie WURPILLOT
Noyers	Hubert DÉPREZ
Oussoy en Gâtinais	André LEBOEUF
Ouzouer des Champs	Thierry BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	François LEVASSEUR
Pressigny les Pins	Charles DEQUIEDT
Quiers sur Bezonde	Arnaud TOUSSAINT
St Maurice sur Aveyron	Nicole SOUDAT
Ste Geneviève des Bois	Laurent LEQUIVARD
St Hilaire sur Puiseaux	Jean-Marie BOURREAU
Thimory	Michaël BISSONNET
Varenes-Changy	Patricia MATZ
Vieilles-Maisons/Joudry	Marieka DE KONING
Villemoutiers	Gérard PETIT

Commission Travaux :
(VP M. Alain GERMAIN)

Aillant sur Milleron	Philippe COLLET
Auvilliers	Vincent de Paul HODNIK
Beauchamps sur Huillard	Bernard COLLIN
Bellegarde	Lionel THIERRY
Chailly-en-Gâtinais	Gérard LEROY
Chapelon	Mickaël CLAISSE
Châtenoy	Michel MAUFRAS
Châtillon-Coligny	Stéphane GRAZIA
Cortrat	Bernard BANNERY
Coudroy	Christian SELVON
Dammarie sur Loing	Denis SALIN
Fréville du Gâtinais	Pascal POTEAU
La Chapelle sur Aveyron	Christian CHEVALLIER
La Cour Marigny	Pierre MARTINON
Ladon	Christian CHESNOY
Le Charme	Isabelle ROBINEAU
Lorris	Claude NOLLET
Mezières en Gâtinais	Alain THILLOU
Montbouy	Pierre-Louis PETIT
Montcresson	Alain GERMAIN
Montereau	Jacques HEBERT
Moulon	André PETIT
Nesploy	Yohan HARENG
Nogent sur Vernisson	Jean-Luc PICARD
Noyers	Yannick GERVAIS
Oussoy en Gâtinais	François MARTIN
Ouzouer des Champs	Thierry BOUTRON
Ouzouer sous Bellegarde	William DESLAIS
Presnoy	Loïc REDJDAL
Pressigny les Pins	Jordan BOUTRON
Quiers sur Bezonde	Patrick LEBRUN
St Maurice sur Aveyron	Pascal FERNANDES
Ste Geneviève des Bois	André JEAN
St Hilaire sur Puiseaux	Patrice VIEUGUÉ
Thimory	Michel BOURGEOIS
Varenes-Changy	Joël DAVID
Vieilles-Maisons/Joudry	Sébastien TARDIF
Villemoutiers	Christiane BURGEVIN

Monsieur le Président rappelle qu'il est primordial que les personnes présentes dans les commissions soient décisionnaires dans leur commune. Monsieur Richard SENEGAS rappelle que les élus en activité ont beaucoup de mal à se mobiliser sur les commissions en journée, Monsieur le Président précise que les commissions se déroulent généralement en soirée.

▪ Constitution de la liste de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux articles L. 1414-2 et L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes est composée d'un Président, de 5 membres titulaires, et de 5 membres suppléants.

Le Président de la Commission est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant (un Vice-président).

Le Conseil Communautaire doit donc désigner, en son sein, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, à la demande de la majorité des membres présents, le scrutin est organisé en scrutin public,

Vu la liste déposée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

-De DESIGNER en tant que membres de la commission d'appel d'offres les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Jacques MALET	Dominique DAUX
Alain GERMAIN	André JEAN
Thierry BOUTRON	Jean-Luc PICARD
Daniel TROUPILLON	Yohan JOBET
André PETIT	Evelyne COUTEAU

▪ Constitution de la liste de la Commission de Délégations de Service Public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux articles L. 1411-5 du CGCT, la commission pour les délégations de services publics de la Communauté de Communes est composée d'un Président et de 5 membres titulaires, lesquels sont suppléés par 5 membres suppléants. Le Président de la Commission est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant (un Vice-président).

Le Conseil Communautaire doit donc désigner, en son sein, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission pour les délégations de services publics à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, à la demande de la majorité des membres présents, le scrutin est organisé en scrutin public,

Vu la liste déposée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

-De DESIGNER en tant que membres de la commission pour les délégations de service public les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Jacques MALET	Dominique DAUX
Yohan JOBET	André JEAN
Thierry BOUTRON	Jean-Luc PICARD
Daniel TROUPILLON	Alain GERMAIN
André PETIT	Evelyne COUTEAU

▪ Désignations dans les divers organismes extérieurs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts des syndicats et associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De DESIGNER** en tant que représentants de la communauté au sein des organismes extérieurs les conseillers communautaires suivants :

SMIRTOM de Montargis	→ 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Monsieur Dominique DAUX Suppléant : Monsieur Joël LECOMTE
CLI Dampierre	→ 3 Titulaires et 3 suppléants	Titulaires : Madame Valérie MARTIN Madame Corinne GERVAIS Monsieur Philippe GILLET Suppléants : M. André LEBOEUF Mme Marie-Annick MARCEAUX M. Pascal OZANNE
Loiret Orléans Eco	→ 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Monsieur Jean-Jacques MALET Suppléant : Monsieur Albert Février
EPFLI	→ 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Monsieur Jean-Jacques MALET Suppléant : Madame Isabelle ROBINEAU
GIP RECIA	→ 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Monsieur Dominique DAUX Suppléant : Madame Maryse TRIPIER
APPROLYS	→ 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire : Monsieur Daniel TROUPILLON Suppléant : Monsieur Albert FEVRIER
ADRTL	→ 1 titulaire	Titulaire : M. Jean-Jacques MALET
DEV'UP	→ 1 titulaire	Titulaire : Monsieur Philippe KUTZNER
EPAGE DU BASSIN DU LOING	→ 3 titulaires et 3 suppléants	Titulaires : Monsieur Claude FOUASSIER Monsieur André JEAN Monsieur Albert FEVRIER Suppléants : Monsieur Jean-Luc PICARD Madame Christiane BURGEVIN Monsieur André LEBOEUF

EPTB Seine Grands Lacs	→ 1 titulaire	Titulaire : Monsieur André JEAN
AGENCE LOIRE NUMERIQUE	→ 2 titulaires et 2 suppléants	Titulaires : Monsieur Dominique DAUX Madame Maryse TRIPIER Suppléants : Monsieur Richard SENEGAS Monsieur Florent de WILDE
FOURRIERE ANIMALE	→ 2 titulaires et 2 suppléants	Titulaires : Madame Isabelle ROBINEAU Mme Christiane FLORES Suppléants : Madame Valérie MARTIN Monsieur André POISSON
SEG	→ 1 titulaire	Titulaire : Monsieur Jean-Marie CHARENTON
ADAPA LORRIS	→ 1 titulaire	Titulaire : Madame Valérie MARTIN
AIJAM MISSION LOCALE	→ 1 titulaire	Titulaire : Madame Evelyne COUTEAU
CNAS	→ 1 titulaire	Titulaire : Monsieur Daniel TROUPILLON
CA COLLEGE DE CHATILLON-COLIGNY	→ 1 titulaire	Titulaire : Madame Isabelle ROBINEAU
CA COLLEGE DE LORRIS	→ 1 titulaire	Titulaire : Madame Evelyne COUTEAU
CA COLLEGE DE BELLEGARDE	→ 1 titulaire	Titulaire : Monsieur Dominique DAUX
SMICTOM DE GIEN	→ 5 titulaires et 5 suppléants	Titulaires : Monsieur Alain HECKLI Monsieur Denis SALIN Monsieur Stéphane GRAZIA Monsieur Yves BOSCARDIN Monsieur André JEAN Suppléants : Monsieur Alain DEPRUN Madame Nicole SOUDAT Monsieur Florent DE WILDE Monsieur Christian CHEVALLIER Madame Stéphanie WURPILLOT
CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME	→ 12 représentants	Vote ajourné au mois de septembre
PETR	→ 15 représentants	Monsieur Daniel LEROY Monsieur Pierre MARTINON Monsieur André LEBOEUF Monsieur Florent DE WILDE Monsieur Yohan JOBET Madame Evelyne COUTEAU Madame Valérie MARTIN Monsieur Claude FOUASSIER Madame Isabelle ROBINEAU Monsieur Philippe MOREAU Monsieur Jean-Jacques MALET Monsieur Albert FEVRIER Monsieur Thierry BOUTRON Madame Mélusine HARLE Monsieur Michel MAUFRAS

<p style="text-align: center;">SICTOM DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRET</p>	<p style="text-align: center;">→ 24 titulaires et 24 suppléants</p>	<p><u>Titulaires :</u> Monsieur Jean-Marc POINTEAU Monsieur François JOURDAIN Monsieur Pascal BEZILLE Monsieur Michel MAUFRAS Madame Christiane FLORES Monsieur André POISSON Monsieur Pierre MARTINON Monsieur Alain LETORT Monsieur Philippe KUTZNER Monsieur Lawrence JOURDAN Monsieur Jacques HEBERT Madame Elisabeth FOUSSARD Madame Anne LEBEGUE Monsieur Richard MARCEAUX Monsieur François MARTIN Monsieur Thierry BOUTRON Monsieur William DESLAIS Monsieur Richard SENEGAS Monsieur Arnaud TOUSSAINT Monsieur Michel BOURGEOIS Monsieur Joël DAVID Monsieur Robert BRAGUE Madame Christiane BURGEVIN Madame Emmanuelle PION</p> <p><u>Suppléant :</u> Madame Amandine DEROUET Monsieur Cyril ROUBAULT Monsieur André COILLE Monsieur Benjamin BOUQUET Madame Marie-Laure BEAUDOIN Monsieur Pascal POTEAU Monsieur Pierre FLORENT Monsieur Albert FEVRIER Monsieur Daniel TROUPILLON Monsieur Fabrice LUTTON Monsieur Michel BERDAH Monsieur Patrick GALOPIN Monsieur Marc BRIOLAY Madame Marie-Annick MARCEAUX Monsieur André LEBOEUF Monsieur Daniel DESAVIS Monsieur Hervé BEAUDOIN Monsieur Alain GIRARD Monsieur Dominique BAZIN Monsieur Benoit PROCHASSON Monsieur Michel GENDRAUD Monsieur Pascal FONTAINE Monsieur Nicolas ANDRE</p>
--	---	---

Monsieur Albert FEVRIER informe que le SICTOM a diffusé des appels de fonds de 2019 et 2020 ; il convient de vérifier l'opportunité de ces factures.

2. Finances- Décisions modificatives

2.1 Décision Modificative n° 4 au budget principal, pour intégrer la participation du Département du Loiret pour les aides aux Très Petites Entreprises.

Le conseil communautaire du 10.07.2020 a modifié le règlement des aides aux Très Petites Entreprises (TPE) pour intégrer la participation du Département au dispositif de redémarrage post-COVID, dans le cadre de sa politique de cohésion et d'équilibre du territoire.

Ainsi, l'enveloppe financière réservée par la communauté de communes pour cette action (120 000 €) est abondée par le Département dans les mêmes termes (120 000€).

Ceci permet de réserver 240 000 € au bénéfice des entreprises éligibles.

Il convient d'apporter une modification au budget principal pour intégrer l'abondement départemental/
Cela se traduit comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre 67 : charges exceptionnelles		Chapitre 74 : dotations subventions et participations	
Subvention exceptionnelle versée aux entreprises	+ 120 000 €	Recette perçue du Département	+ 120 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- d'ADOPTER la Décision Modificative n° 4 au budget principal proposée ci-dessus

2.2 Décision Modificative n° 5 relative à l'étude de caractérisation de la vacance sur le territoire de la communauté de communes

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	
Participation aux frais de déplacement, hébergement, etc des étudiants	+ 6 000 €
Chapitre 011 : charges à caractère général	
Transports collectifs	- 6000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- d'ADOPTER la Décision Modificative n° 5 au budget principal proposée ci-dessus

3. Finances- Dégrèvement exceptionnel de CFE 2020 pour les entreprises des secteurs tourisme, hôtellerie, restauration, culture et évènementiel

Le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet aux EPCI d'accorder un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) due au titre de l'année 2020, pour les entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'évènementiel disposant d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 150 millions d'euros.

Pour la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Direction Régionale des Finances Publiques évalue la perte de recettes à 8 900 € pour la communauté de communes, estimation établie sur les données de taxation 2019. Il est précisé que l'Etat prendra en charge 50% du dégrèvement accordé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- d'INSTAURER le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, et listés ci-dessus.

Monsieur Richard SENEGAS regrette que d'autres professions ne soient pas, elles aussi, exonérées. Monsieur le Président rappelle que c'est la loi des finances et non la Communauté de Communes qui décide des modalités de dégrèvements.

4. Développement économique- Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais accompagne depuis le 25 septembre 2018, date de la délibération 2018/125, les projets de développement immobilier des entreprises de son territoire.

C'est dans ce contexte que la société Toutenkamion sise à Ladon s'est vue octroyer une subvention d'un montant de 50 000 €, délibération n° 2020-015 du 11 février 2020, destinée à soutenir son projet de réhabilitation et d'aménagement d'un bâtiment destiné à accueillir de nouveaux projets, notamment une école de formation interne.

L'activité de cette société étant la transformation et l'aménagement d'unités mobiles (camions ambulances pour le Moyen Orient ou l'Afrique, les Cinémobiles, véhicules de tournée des artistes...), la partie ingénierie représente une part importante de leur conception, surtout pour la transmission de maquettes 3D avec différents fournisseurs ou partenaires.

Ces fichiers ont un poids extrêmement lourd et nécessitent une connexion internet sans faille de manière quotidienne.

De plus, elle travaille désormais avec l'armée française pour la fourniture de matériels militaires et doit répondre aux exigences de l'habilitation « secret défense » qui consiste à séparer les lignes téléphoniques et internet de la société dans son activité habituelle et celle destinée à échanger avec l'armée de manière extrêmement sécurisée. Or, l'entreprise disposant d'une connexion en ADSL ne peut répondre à ce cahier des charges en l'état.

La Commune de Ladon a bénéficié du déploiement de la fibre optique de l'opérateur Orange sur les réseaux du domaine public permettant à l'entreprise Toutenkamion d'en bénéficier après réalisation des travaux nécessaires au raccordement de la fibre jusqu'à ses bureaux.

Ces travaux n'ont pas été prévus dans le coût total de l'aide à l'immobilier dont elle a bénéficié car ils découlent de projets nouveaux mais inhérents et, visent pour partie, le domaine public.

Il serait utile de soutenir cette entreprise dans son projet pour consolider et développer son activité sur Ladon, ce qui représentera ainsi une belle vitrine des savoir-faire présents sur notre territoire.

Il est proposé une aide financière de 3 500 € pour un montant global d'environ 10 000 €, l'abonnement mensuel de 1 400 € restant à la charge de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** une subvention d'un montant de 3 500 € à la société TOUTENKAMION – Ladon - pour son projet de raccordement à la fibre Orange desservant le domaine public ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Jacques MALET précise que dans le cadre des aides aux entreprises pour le COVID 19 : 60 dossiers ont été étudiés et probablement 80 dossiers d'ici la fin août.

D'autre part, Faurecia avait besoin d'investir dans une presse pour que l'entreprise reste sur la commune de Nogent-Sur-Vernisson. La CCCFG et la Région ont trouvé des montages et la presse va pouvoir être installée en septembre.

Monsieur Jean-Jacques MALET œuvre pour que deux entreprises délocalisées, qui interviennent dans l'activité d'assemblage, soient relocalisées à Nogent.

Concernant le centre de formation de FAURECIA sur le site de l'ancien bureau d'étude de l'entreprise, une

demande de subvention est faite auprès de la Région et dans le cadre de la DSIL. Différentes entreprises se sont engagées pour le futur centre de formation : OTIS, HUTCHINSON, REDEX et GSM PERRIN.

5. Santé- Accord de principe pour l'acquisition de locaux sur la commune de Ladon

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce une compétence « Etude, Construction, Gestion et Entretien de maisons de santé pluridisciplinaire ».

Lors de sa création, la Maison de Santé pluridisciplinaire de Bellegarde avait intégré dans son projet de santé la perspective d'une annexe sur la commune de Ladon.

Les cabinets médicaux sis 155 Rue Capitaine de Bussière à Ladon, propriété de la SCI 20 Rue Capitaine de Bussière, sont malheureusement aujourd'hui vacants.

Des contacts ont été pris auprès des gérants de la SCI en vue de l'acquisition par la Communauté de Communes de ces locaux, qui auront vocation dans un premier temps à accueillir un service de télé-médecine, puis à intégrer le projet de santé de la MSP de Bellegarde, pour la mise en place de permanences

Vu le contexte de désertification médicale de la commune de Ladon ;

Vu le projet de santé de la MSP de Bellegarde intégrant la création d'une annexe sur la commune de Ladon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **de DONNER son accord** pour l'acquisition des locaux sis 155 Rue Capitaine de Bussière à Ladon, actuellement propriété de la SCI 20 Rue Capitaine de Bussière, comprenant 2 cabinets médicaux, une salle d'attente, un bureau d'accueil et un appartement, pour un montant de 80 000 €, en vue de la création d'une annexe à la MSP de Bellegarde ;
- **d'AUTORISER** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale à signer tout document afférent à la présente délibération et notamment la promesse de vente et l'acte de vente.
- **d'AUTORISER** M. le Président ou Mme la Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale à solliciter une subvention auprès de la Région.

6. Santé- Bail d'occupation temporaire de locaux sur la commune de Ladon dans l'attente de l'acquisition

La Communauté de Communes, a l'opportunité d'installer un service de télé-médecine à Ladon, pour se faire elle recherche des locaux vacants.

La SCI 20 Rue Capitaine de Bussière possède un local en location au 155 Rue Capitaine de Bussière à Ladon. La Communauté de Communes, dans l'attente de l'acquisition de ces locaux, a décidé d'accepter le contrat d'occupation temporaire de ces locaux afin d'y installer un service de télé-médecine. Le contrat conclu pour une durée limitée à la date d'acquisition du bâtiment par la Communauté de Communes. Le contrat de location est consenti et accepté à titre gratuit. Les charges seront payables à terme échu après réception d'un appel de charges et les contrats de maintenance pris en charge par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat d'occupation temporaire des locaux sis 155 rue capitaine de Bussière ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge de l'action sociale à signer ledit contrat ;

7. Eclairage public- Demande de subvention CRST pour l'éclairage public année 6, pour la totalité du territoire communautaire

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), et plus particulièrement de l'action Plan Isolation Régional, la communauté de communes, compétente en matière de gestion et rénovation de l'éclairage public, peut bénéficier d'un soutien pour son projet de rénovation de l'éclairage public qui permettra de diminuer, à terme, les consommations d'électricité sur ce poste.

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention au titre de la sixième année de ce programme, pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **de SOLLICITER** le soutien financier de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR du Montargois en Gâtinais pour la réalisation de l'année 6 du programme de rénovation de l'éclairage public porté par la communauté de communes
- **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

8. Habitat- Convention avec l'Université de Tours pour la réalisation d'une étude relative au Bâti vacant

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUIH), la communauté de communes a établi un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) qui formalise les actions à mener dans le domaine de l'habitat et du logement.

Ce POA prévoit, entre autres, la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dont l'étude pré-opérationnelle sera lancée à l'automne 2020. En complément à cette démarche, et pour répondre à la préoccupation exprimée d'agir sur le bâti vacant, il est proposé de mener un travail d'identification du logement vacant sur le territoire communautaire. Cette démarche consistera en un travail de recensement quantitatif et qualitatif du bâti vacant pour apporter des éléments de compréhension du phénomène, et devra déboucher sur la formulation de propositions pour la mise en place d'un observatoire territorial du logement.

Il est proposé de conventionner avec l'Université de Tours pour réaliser cette mission, intervenant dans le cadre d'un projet tutoré pour des étudiants en master 2 « Management des Territoires et Urbanisme ».

La mission se déroulera de septembre 2020 à avril 2021. L'enquête de terrain interviendra en janvier 2021, et une table ronde sera programmée avec les élus en avril 2021.

La communauté de communes prendra en charge le défraiement du groupe d'étudiants et de ses encadrants, soit les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de reprographie, pour un budget maximal de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De CONVENTIONNER** avec l'Université de Tours pour la réalisation d'une étude de caractérisation de la vacance sur le territoire de la communauté de communes, dans les conditions ci-dessus.

Monsieur Jacques HEBERT se demande quelle va être la finalité de cette étude car leur recensement est fait mais la commune de Montereau n'a pas trouvé les moyens pour pallier cette situation.

Monsieur Claude FOUASSIER précise que les moyens ont déjà été fléchés et indique que cette étude permettra de déterminer les actions à mettre en œuvre et en tenant compte de la situation de chaque commune.

9. Tourisme- Versement lié à la dissolution de l'association de l'office de tourisme de Lorris

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est compétente en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Au 1^{er} février 2019, elle a créé l'office de tourisme intercommunal Gâtinais sud, qui s'est substitué aux modes de gestion préexistants sur le territoire, à savoir :

- Gestion communale pour l'office de tourisme de Bellegarde
- Gestion associative pour les offices de tourisme de Lorris et Châtillon Coligny

L'assemblée générale extraordinaire de l'office de tourisme de France de Lorris, en date du 18.02.2019 a décidé la dissolution de l'association, et indiqué que le patrimoine et le boni restants de l'association seront réaffectés à l'office de tourisme intercommunal.

Les comptes étant à présent soldés, il convient d'accepter l'affectation du boni pour un montant de 29 662,95 €, qui seront affectés au budget annexe de l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **d' ACCEPTER** le don de l'association Office de Tourisme de France de Lorris pour un montant de 29 662,95 €
- **PRECISE** que ce don sera affecté au budget annexe de l'office de tourisme
- **d'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cet dossier

10. Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs- Avancements de grades

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Monsieur le Président indique que suite à l'avis favorable du Centre de Gestion du Loiret concernant les avancements de grade de plusieurs agents il y a lieu de créer : un poste supplémentaire d'attaché principal, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ainsi qu'un poste d'éducateur des activités sportives principal de 2^{ème} classe. Le poste d'attaché territorial est supprimé.

Par ailleurs, un agent actuellement contractuel à la halte-garderie Les Petits Poucets sera stagiarié au grade d'adjoint d'animation.

Monsieur le Président précise que les emplois permanents d'adjoint d'animation à temps non complet étant annualisés, il y a lieu de remettre à jour le temps de travail hebdomadaire de ces postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le président à créer les postes précités
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de Communes, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet		Nombres d'emplois à temps non complet	
			Créés	Pourvus	Créés	Pourvus
Filière administrative			23	20	3	3
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	4	4		
	Attaché	A	4	3	1 (21/35 ^{ème}) Et 1 (14/35 ^{ème})	1 (21/35 ^{ème}) Et 1 (14/35 ^{ème})
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2		
	Rédacteur	B	1	1		
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3		
Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet		Nombres d'emplois à temps non complet	
Filière administrative			Créés	Pourvus	Créés	Pourvus
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	0
	Adjoint administratif	C	6	4	1 (28/35 ^{ème})	1
Filière technique			14	13	2	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2		
	Technicien	B	2	2		

Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0		
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
	Adjoint technique	C	5	5	2 (22/35 ^{ème} et 7/35 ^{ème})	2
Filière sportive			6	6	0	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	3	3		
	Educateur Territorial des APS ppal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
	Educateur Territorial des APS	B	2	1		
Filière médico-sociale			2	2	3	3
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1	1		
	Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	1	0	1 (28/35 ^{ème})	1
	Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1		
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	C			2 (31,40/35 ^{ème}) (20,40/35 ^{ème})	1 (31,40/35 ^{ème})
Filière animation			11	9	12	11
Animateur	Animateur	B	2	1		
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Contrat d'apprentissage	Toute filière	C	8	7	3 (15,77/35 ^{ème})	3
					1 (18,51/35 ^{ème})	0
					1 (16,83/35 ^{ème})	1
					1(18,11/35 ^{ème})	1
					1(21,10/35 ^{ème})	1
					1(20/35 ^{ème})	1
					1(20,56/35 ^{ème})	1
					2 (19,82/35 ^{ème}) 1 (31,65/35 ^{ème})	2 1
1	1					

11. Bassin de Saint Maurice sur Aveyron- Convention type à passer avec les collectivités de l'Yonne dont les écoles fréquentent le bassin

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais participe au sein de ses établissements aquatiques à la promotion, à la pratique et au développement des activités aquatiques.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est propriétaire des établissements suivants : Piscine de Bellegarde, *Bassin de Natation de Lorris*, *BAF de St-Maurice-sur-Aveyron*, *BAF de Chatillon-Coligny*. Ceux-ci accueillent différents publics : scolaires, associations...

Plusieurs communes hors territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour obtenir la mise à disposition du BAF de St Maurice sur

Aveyron, pour les activités sportives, ainsi que des locaux, pour les écoles, dans le cadre de leurs activités : *la natation scolaire.*

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, accueille favorablement cette demande. Il est proposé d'en préciser les modalités dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention (ci-annexé) de mise à disposition du BAF de St Maurice sur Aveyron au bénéfice d'écoles hors territoire de la Communauté de Communes ;
- **D'AUTORISER M. le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge du service des sports** à signer ladite convention avec les communes concernées ;

12. Relais des Assistants Maternels (RAM)- Convention type à passer avec les communes qui mettent à disposition les locaux pour l'accueil des activités du RAM

La Communauté de Communes exerce la compétence « création et fonctionnement des RAM (Relais Assistants Maternels) communautaires. Les 3 RAM organisent des temps d'animation itinérants sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les activités sont organisées dans des locaux mis à disposition par les communes, et devant répondre aux critères d'exigence liés à l'activité d'accueil de jeunes enfants.

Afin d'harmoniser les pratiques sur les 3 pôles il est proposé d'approuver une convention type de mise à disposition de locaux qui sera établie avec chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention (ci-annexé) de mise à disposition de locaux par les communes pour accueillir les activités itinérantes des 3 RAM ;
- **D'AUTORISER M. le Président ou Madame la Vice-Présidente en charge du service enfance-jeunesse** à signer ladite convention avec les communes concernées ;

13. Modification des délégations du Conseil Communautaire au Président

Considérant qu'il convient d'intégrer la compétence équipements sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De MODIFIER** les délégations du Conseil Communautaire au Président de la façon suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 2020-070, en date du 10 Juillet 2020, portant élection du président de la communauté ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2° *De l'approbation du compte administratif ;*
- 3° *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612;*
- 4° *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :
1. procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
 2. procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant (moins de 90 000 € H.T.), lorsque les crédits sont prévus au budget ;
 3. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 4. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 5. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 6. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 7. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 8. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 9. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
 10. intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, et devant toutes les juridictions ;
 11. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros par année civile ;
 12. autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 13. exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dont la Communauté est délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil;
 14. fixer et modifier les tarifs des divers produits vendus dans le cadre des actions menées par le SLAC et pour fixer les tarifs des événements qui peuvent être organisés par le SLAC ;
 15. fixer et modifier les tarifs des produits vendus par la boutique de l'Office de Tourisme communautaire.
 16. fixer et modifier les tarifs des spectacles et événements organisés par la Communauté de Communes.
 17. fixer les tarifs d'entrées sur le site de l'Arboretum des Barres, les jours d'ouverture au public, les tarifs relatifs aux visites guidées en groupe et ateliers pédagogiques étant fixés par l'association organisatrice, et fixer les tarifs des diverses prestations complémentaires à l'accueil (tisanerie, mini-golf...)
 18. **créer et modifier les tarifs liés aux activités et équipements sportifs**

- **De prévoir** qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son 1er Vice-Président.
- **De rappeler** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par délégation du conseil de Communauté

14. Questions diverses

- Monsieur Albert FEVRIER précise que :
 - le 25 août se déroulera une réunion sur le projet d'étude patrimonial eau et assainissement à laquelle seront conviés les gestionnaires des services eau/assainissement, les Maires et les membres de la commission Cycle de l'Eau SPANC de la Communauté de Communes, le lieu de cette réunion sera précisé ultérieurement ;
 - le week-end du 30 août, des animations seront proposées à l'arboretum, dont un concert ;
 - le 12 septembre, sous réserve de la situation sanitaire, sera organisé un forum à la Salle Blanche de Castille (à Lorris) afin présenter les services de la Communauté de Communes aux Conseillers Communautaires et aux Conseillers Municipaux. Monsieur Michel MAUFRAS propose de convier aussi les personnels communaux « principaux ». Les maires pourront s'inscrire ainsi que leur secrétaire de mairie dans la mesure où ce forum sera clôturé par un buffet.
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux remercient le président de l'invitation. La notification pour la redevance des mines et les amendes de police vient d'être faite, le montant est augmenté de 60%. Une réunion à Amilly avec Cap Loiret aura lieu le 17 septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45 heures.

Le Président

M. Albert FEVRIER

Signé par : Albert FEVRIER
Date : 30/07/2020
Qualité : CCCFG - Président

